

Monsieur Le Maire,

Lors du Conseil d'administration du CCAS du 20 septembre, il a été question de l'aide aux familles en difficultés pour la pratique d'une activité culturelle. A cette occasion, il nous a été rappelé que le mode de tarification du Conservatoire dépendait de VGP.

Alors que la Ville de Viroflay s'ouvre de plus en plus vers les villes voisines et leurs pratiques, comme en témoigne par exemple la fusion du SSIAD de Chaville avec celui de Viroflay, le rapprochement de la ville de Viroflay avec les épiceries sociales à Vélizy et bientôt avec celle de Chaville, en regardant de plus près le fonctionnement des conservatoires de VGP et de GPSO, on s'aperçoit que les tarifs pratiqués à GPSO sont plus avantageux pour les familles à revenu modeste.

Ces deux communautés d'agglomération appliquent le quotient familial pour fixer les tarifs, avec la Formule de calcul suivante : (Revenus imposables/nombre de parts)*taux d'effort = tarif annuel (avec un tarif plancher et un tarif plafond).

Mais le taux d'effort n'est pas le même à GPSO et VGP. Pour un cours d'éveil musical à Viroflay, une famille qui a un revenu annuel de 20.000 Euros avec 3 parts se voit appliquer le même tarif qu'une famille avec un revenu annuel de 40.000 Euros et également 3 parts. Le tarif plancher étant de 135 Euros, le prix plafond se situe à 190 Euros. Les familles viroflaysiennes à revenu modeste paient donc 70% du prix plafond pour un cours d'éveil musical auprès du conservatoire de Viroflay. Pendant que les familles chavilloises à revenu modeste paient 26% du prix plafond pour un cours d'éveil musical auprès du conservatoire de Chaville, avec un tarif plancher à 114 Euros et un prix plafond à 440 Euros.

Pourquoi ne pas instaurer à VGP un taux d'effort plus équitable à l'attention des familles à revenu modeste ? Ceci permettrait ainsi à tous les enfants et adultes, quelle que soit leur origine sociale, d'accéder à des cours de qualité, ce qui contribuerait à plus d'équité sociale.

Nous souhaitons donc vous demander, Monsieur le Maire, ainsi qu'à nos 3 autres élus communautaires, Madame Hermann, Madame Caron et Monsieur Issakidis, de proposer et de soutenir cet amendement auprès de vos collègues communautaires de VGP.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette lettre,

Bien cordialement

Elke Süberkrüb pour le groupe 'Cités'